

Site NATURA 2000 des Garennes de la Perthe

Site n° FR 2100308 (n° régional : 63)



Anémone sylvestre (*Anémone sylvestris* L.) en floraison sur la FD de la Perthe (ONF)

**REACTUALISATION DU DOCUMENT
D'OBJECTIF : CONTEXTE ACTUEL,
BILAN PASSE ET EVOLUTION DU
PLAN D'ACTION**

Opérateur :

Office National des Forêts (ONF)

Agence Aube-Marne

38, rue Grégoire Herluison

Cité administrative des Vassaules

CS 70198

10 006 TROYES Cedex

AVANT PROPOS

Depuis l'intégration du site des Garennes de la Perthe au réseau Natura 2000, en mars 2008, de nombreux travaux et études ont été mis en place en respect des objectifs de gestion durable assignés dans le DocOb, mais également en lien avec l'aménagement forestier de la forêt domaniale de la Perthe validé pour la période 2006 à 2020.

L'évolution naturelle des habitats, l'évolution rapide des activités et des besoins anthropiques ainsi que l'évolution des risques naturels demandent, à juste titre, la mise en place d'un point de réflexion.

L'objectif de ce document correspond bien à cette demande. Il permettra de laisser place à l'observation et à l'analyse des lieux afin de maintenir ou de requalifier des objectifs durables que le propriétaire et gestionnaire doivent poursuivre pour le maintien de ce domaine forestier.

Le site des Garennes de la Perthe est riche. Une protection spécifique semble nécessaire, notamment pour :

- son aspect historique,
- sa richesse écosystémique,
- ses services rendus à la population locale.

Il est aussi, à ce jour, le symbole du renouveau naturel, et ce, suite à la dernière tempête du 26 décembre 1999 qui a détruit plus de 90 % de ces peuplements forestiers résineux.

Depuis 2014, le site n°63 des « Garennes de la Perthe », relevant de la Directive « Habitat Faune Flore » est rattaché au site n°214 de « Marigny, Superbe et Vallée de l'Aube » issu de la Directive « Oiseaux ».

1/ Un nouveau regard sur l'historique du site et son évolution dans le temps	05
- Historique du site	
- Conséquences sur les habitats	
- Une gestion forestière en lien avec les habitats	
2/ Bilan des actions réalisées	14
- Description des réalisations	
- Tableau de l'état d'avancement des objectifs fonctionnels	
3/ Evolution actuelle du site	17
- Aspects concernant les habitats prioritaires	
- Aspects concernant les espèces prioritaires	
4/ Actualisation des objectifs et des mesures	22
- Description des réalisations	
- Tableau des mesures proposées	
5/ Bibliographie	23
6/ Annexes	24

① Historique du site

Le site Natura2000 n° FR2100308 de la « Garenne de la Perthe » concerne la totalité de la forêt domaniale de la Perthe (FD La Perthe).

Il est inscrit sur le **territoire de Plancy-l'Abbaye**, dont la superficie totale est de 4 138 hectares. Trois identités paysagères dominent ce village : la vallée de l'Aube, la plaine agricole et le massif forestier de la Perthe. Le nom d'**Abbaye sous Plancy** était donné autrefois à la place du nom actuel, et ce, jusque dans les années 1970.

Durant l'Antiquité, le territoire était constitué de trois villages : « Saturnac », « Planciacum » et « Perthus ». Assis sur l'actuelle FD de la Perthe, « Perthus » était, à cette époque, un gros bourg, dont la réputation avait été faite par de nombreux messagers. Cette réputation lui a valu d'être envahi et persécuté par les Huns et les troupes de vandales mais aussi lors des guerres de Louis 1er le Débonnaire (VIII et IXème siècles). Ces diverses attaques et destructions ont permis la mise en place progressive d'une logique défensive sur ce territoire. Au moyen-âge, les habitants des trois villages se sont regroupés tous à « Planciacum » où de nombreuses fortifications ont été érigées du fait d'une richesse naturelle : les marécages de la vallée de l' « Aube », dite « la rivière blanche ». « Perthus » a été détruit en 1273, ce qui sonna la fin d'une époque prospère.

Par coutume, et depuis le second âge du fer (- 450 à -25 ans av. JC) au moins, les corps des défunts étaient enfouis dans la terre. En champagne crayeuse, les morts des peuples gaulois étaient enfouis à 0,70 mètre de profondeur lorsque la géologie du site comportait des graviers crayeux. Ils étaient recouverts d'une couche épaisse de « terre noire » caractéristique. Toutefois, et comme cette terre faisant défaut déjà à cette époque, suite aux défrichements réguliers au profit des cultures et du pâturage, l'humus forestier provenant des « garennes » était utilisé. (J. LAURENT, 1914).

La « **Garenne de la Perthe** » prend alors tout son sens. En effet, il se pourrait que nombre de cimetières antiques aient été établis en lisière des garennes avec une orientation principale « Nord-Sud » (R. JOFFROY, 1967 – J. LAURENT, 1914.)

Au fil des temps, la principale Garenne de la Perthe a été maintenue malgré des défrichements locaux constants. Dans les registres de la Seigneurie de PLANCY, Claude DE LA CROIX, détenant de la baronnie au milieu du XVIème siècle, affirme un aveu rendu au Roi François 1er, le 15 mars 1521 et confirmé par son successeur Henri II, le 01 mars 1549 pour la Garenne de la Perthe. Cet aveu royal reconnaît la protection de cette Garenne et l'absence de défrichement. Au XVIIème siècle, Henry de GUENEGUAUD, secrétaire d'état de Louis XIV et marquis de PLANCY, reconnaît cette Garenne. Cette dernière avait, au XVIème, une surface de 20 arpents soit environ 11 hectares

J.LAURENT, en 1921, décrit la Garenne de la Perthe comme une « garenne primitive » relictuelle. Son histoire particulière a permis son maintien dans un bon état de conservation et ce, jusqu'au XXème siècle suite aux conflits mondiaux.

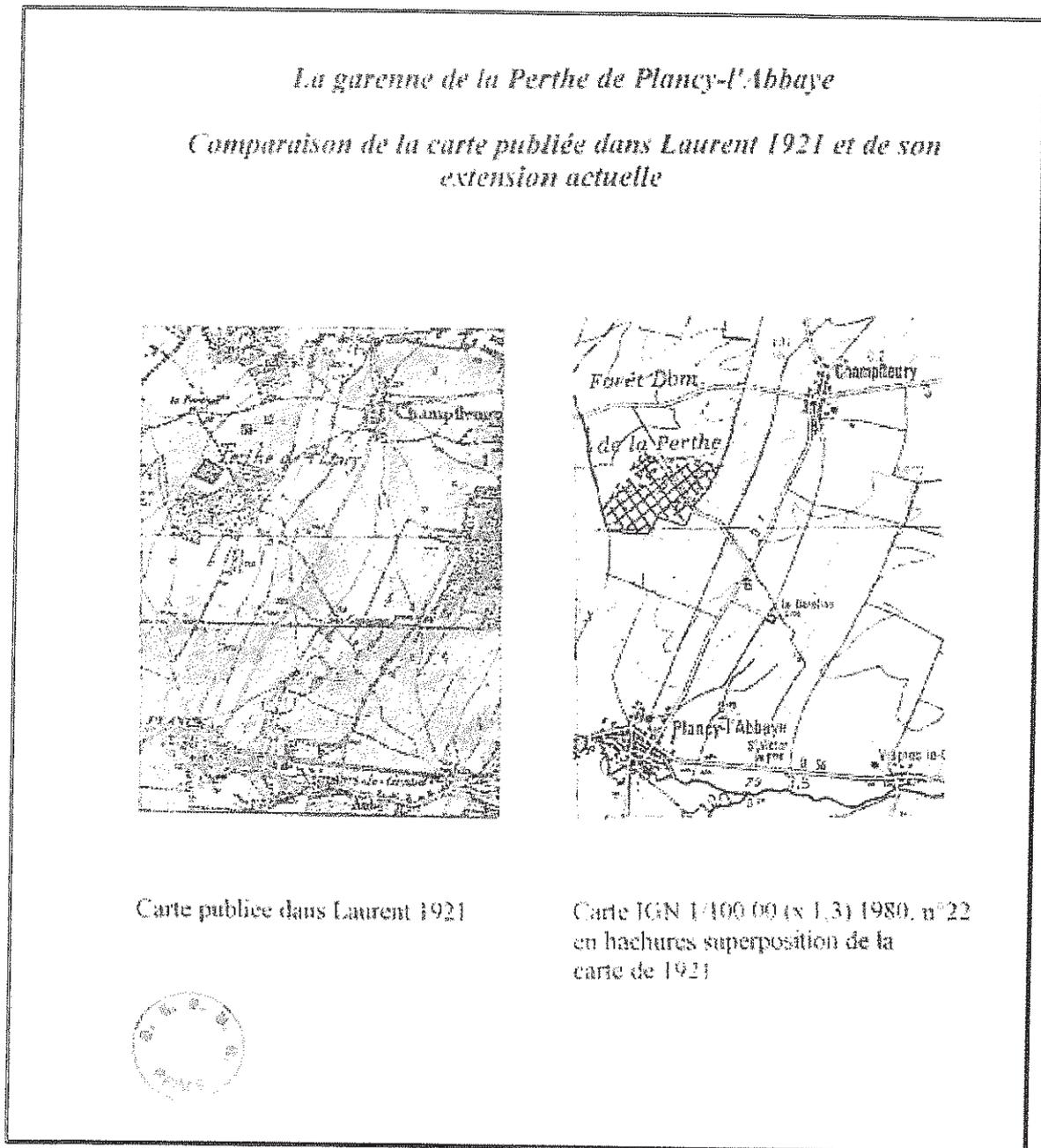


Fig. 1 : Localisation de la Garenne de la Perthe (La FD de la Perthe : Forêt relictuelle de Champagne, Aspects phytosociologiques et dynamiques de la population / S. THEVENIN -1996)

Au milieu du XIXème siècle, La Ferme de la Perthe dépendait de l'abbaye de PLANCY, elle-même prieuré de l'Abbaye de MOLESME (Côte d'Or). Elle est située sur l'ancien village « Perthus ». A cette époque, la Ferme était composée de deux bâtiments séparés d'environ 150 mètres, d'une chapelle, deux granges, bergeries, écuries, porcheries, poulaillers. Cette Ferme employait 10 personnes à l'année et 20 durant la moisson. Entre autres, 410 hectares de terres cultivables, 12 hectares de friches et 25 hectares de pins plantés,

En 1918, Les deux bâtiments de la **Ferme de la Perthe**, furent réquisitionnés pour la création d'un aérodrome militaire : le CIACB, (Centre d'entraînement pour l'aviation de combat et de bombardement) et ce, sur une surface approximative de 650 hectares. Une des spécialités de ce Centre était l'entraînement des pilotes aux combats de nuit.

En 1922, une loi parue au Journal officiel, stipule que : « ... sont conservés pour des besoins militaires, les terrains situés dans le département de l'Aube et occupés par les installations suivantes, établies pendant la guerre 1914/1918, le terrain d'aviation de Champfleury-la-Perthe sur diverses parcelles de terrains situés sur la commune de l'Abbaye sous Plancy... »

Entre les deux guerres, ce camp servait de base annexe à l'aéroport de Romilly sur Seine.

En 1939/1940, le camp de la Perthe était une zone opérationnelle où différentes unités venaient en mission de combat ou d'entraînement. Un grand dépôt de munitions fut également installé sur ce site.

Après le débarquement des alliés en juin 1944, les allemands utilisèrent ce site en ligne défensive mais en août 1944, les américains bombardèrent l'ensemble du site de la Perthe. Ces derniers installèrent un dépôt de matériels jusqu'en 1946, année où le site fut remis à l'Administration des Eaux et Forêts, après un fin déminage des lieux.

Ainsi, la Forêt domaniale de la Perthe fut créée et les premières tranches de reboisement débutèrent en 1949, pour s'achever en 1964 (R.PRIN, 1977).



Fig.2 : Le Commandant Henri HORMENT fut l'un des premiers Chef du CIACB en 1918. (www.albindenis.free.fr)



Fig.3 : Le Lieutenant Charles BORZECKI (observateur) et le Commandant Gérard AMANRICH (pilote) séjournèrent au Camp de la Perthe en 1918 en tant qu'instructeurs des pilotes. (www.albindenis.free.fr)

② Conséquences sur les habitats

Les modifications d'usage au fil des temps tels que : agriculture, pâturage, friche ou garenne, boisement de pins, habitations ou hangar, dépôts divers ont modifiés les couches superficielles du sol. Cet état a certainement influencé l'évolution normale des habitats. Seuls la plus grande « Garenne de la Perthe » ainsi qu'une partie des savarts situés au nord est du site en périphérie de l'ancienne ferme ont maintenus quelque peu les conditions écologiques des lieux et de type d'habitat et ce, malgré un XXème siècle très mouvementé.

Ci-dessous, une description de 3 études botaniques d'auteurs différents entre la fin du XIXème et le début du XXIème permet d'évaluer une tendance floristique de la Garenne de La Perthe et de ses ourlets :

1. Dans son article « *L'ancienne végétation forestière de la Champagne pouilleuse* » paru, en 1914, dans le tome 25 bis de la revue générale de Botanique ; Jacques LAURENT décrit la végétation de la Garenne de la Perthe avant les grands bouleversements du XXème siècle. Certains passages sont forts intéressants, dans la mesure où le stade d'évolution décrit, pourrait être le stade climacique.

« ... le chêne (*Quercus sessiliflora* et *Quercus pubescens*) est un peu près le seul arbre de la garenne : au pied formant taillis sont des arbustes tels que *Rosa Pimpinellifolia* (Rosier pimprenelle), *Rosa spinosissima* (Eglantier pimprenelle), *Rhamnus cathartica* (Nerprun cathartique), *Euonymus europaeus* (Fusain), *Ribes rubrum* (Groseillier à grappes), ...

... quant à la surface du sol, elle est en partie couverte par *Asarum europaeus* (Asaret d'Europe), laissant place à quelques colonies d'*Anemone sylvestris* (Anémone sylvestre), de *Fragaria collina* (Fraisier des collines), *Mercurialis perennis* (Mercuriale pérenne), *Polygonatum vulgare* (Sceau de salomon odorant), *Convallaria majalis* (Muguet), ou à des individus plus ou moins isolés de *Ranunculus nemorosus* DC (Renoncule des bois), *Arabis sagittata* DC (Arabette sagittée), *Malva Alcea* (Mauve alcée), *Valeriana sylvestris* (Petite valériane), *Inula salicina* (Inule à feuilles de saule), *Serratula tinctoria* (Serratule des teinturiers), *Campanula trachelium* (Campanule à feuilles d'ortie), *Lithospermum officinale* (Grémil officinal), *Betonica officinalis* (Bétoine officinale), etc. ...

... et c'est seulement à la lisière que se montrent *Helleborus foetidus* (Ellébore fétide), *Geranium sanguineum* (Géranium sanguin), *Pyrethrum corymbosum* (Chrysanthèmes en corymbes), et *Vincetoxicum officinale* (Dompte venin). ... »

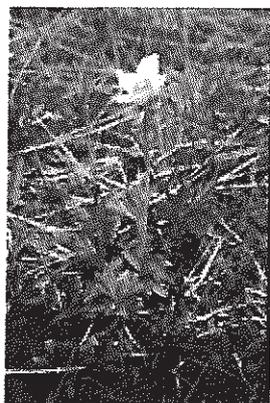


Fig.4 : Anémone sylvestre (Éric GEOFFROY, 2015)

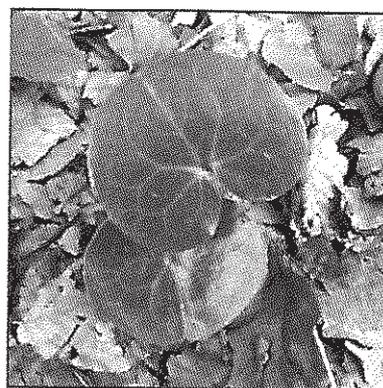


Fig.5 : Asaret d'Europe (Mathieu MENAND, 2011)

Notons, que dans son article du début du XXème siècle, J. LAURENT notait déjà la régression de l'Anémone sylvestre et l'Asaret d'Europe, actuellement protégées en Champagne Ardenne par l'arrêté préfectoral du 08 février 1988:

« ... *Anemone sylvestris* est une espèce à aire disjointe, probablement en voie de disparition dans nos contrées, ... *Asarum europaeus* n'existe guère au voisinage et est fort rare dans le département de l'Aube et il faut remonter jusqu'à Auberive, dans la haute vallée de l'Aube pour le trouver abondamment à l'état sauvage dans les bois,...

... leur introduction par l'homme est fort peu probable et il est fort vraisemblable et plus satisfaisant de considérer la flore de la Perthe comme une flore très ancienne ... cet opinion se trouve confirmé par les documents historiques que je dois à l'obligeance de Monsieur le Comte de PLANCY et qui permet d'affirmer qu'au début du XVIème siècle, la Garenne de la Perthe occupait la même situation et la même surface qu'aujourd'hui ... »

Au même titre que la Garenne, les écrits de J. LAURENT nous livrent une image simple mais fort descriptive des lieux en amont de premiers conflits mondiaux. En parlant des savarts existants, le médecin et botaniste indique :

« ... les savarts indiquent un milieu sec et fertile. On ne trouve plus ainsi que les espèces habituelles de Champagne pouilleuse, toutes isolées de *Thymus serpyllum* (Thym serpolet), *Brachypodium pinnatum* (Brachypode penné), quelques *Iberis amara* (Ibérus amer), *Alyssum calycinum* (Alysson à calices persistants), *Isatis tinctoria* (Pastel des teinturiers), *Anthyllis vulneraria* (Anthyllide vulnéraire), *Alchemilla arvensis* (Alchémille des champs), »

Cet appauvrissement subjectif des prairies d'époque pourrait être dû à un surpâturage, et notamment aux abords de la Ferme de la Perthe.

2. Dans son article « la forêt domaniale de la Perthe et sa réserve botanique » paru en 1977 dans le tome 33 du Bulletin des naturalistes parisiens, René PRIN allie la description de la flore présente sur la FD et la gestion forestière. Il précise que la garenne primitive de la Perthe doit se situer approximativement à l'emplacement des parcelles 8 à 11. Ses écrits sont intéressants dans la mesure où, Monsieur PRIN, a « sillonné » la FD de la Perthe entre 1950 et 1972 et en 1977. Il relate bien les « dégâts » occasionnés sur les habitats et la flore lors de l'occupation militaire mais stipule l'intérêt permanent et constant de l'ancienne « Garenne de la Perthe ».

3. En 2001, Stéphane THEVENIN et Jean Marie ROYER, dans « Les groupements végétaux de Champagne crayeuse sur craie et sur matériau issus de la craie » paru dans le Bulletin de la Société d'études de sciences naturelles de Reims, affirme l'introduction du Pin Noir d'Autriche (*Pinus nigra nigra*) depuis 1850. La réduction de l'élevage bovins engendrera une extension de cette essence et ce, jusqu'en 1950 environ, période de développement de l'agriculture productiviste.

Outre un inventaire floristique des ourlets et des savarts, l'article nous informe que la Chênaie pubescente, stade d'évolution possible du début du XIXème siècle sur l'ancienne « Garenne de la Perthe », n'est pas définie à ce jour en Champagne. Cette alliance observée évoque toutefois celle de Bourgogne de l'alliance *Rubio-Quercetum pubescenti*.

De par les connaissances du XXIème siècle, une évolution vers un stade climacique d'une hêtraie thermophile n'est possible que si la pluviométrie moyenne respecte les 600 à 650 mm d'eau annuel.

La figure 6 réalise un comparatif des trois études décrites précédemment, notamment sur l'ancienne Garenne de la Perthe et les anciens savarts de la Ferme de la Perthe décrits en parcelles 30 et 31.

	J. LAURENT (période : début XXème s.)	R. PRIN (période : 1977)	S.THEVENIN ET JM.ROYER (Période : 2001)
Strate Arborescente	Quercus sessiliflora Quercus pubescens	Betula Verrucosa Quercus pubescens Salix Caprea Ulmus campestris Fagus sylvatica (très rare) Pinus nigra austriaca Pinus nigra nigra Pinus sylvestris	
Strate Arbustive	Rosa pimpinellifolia Rosa spinosissima Rhamnus catharticus Euonymus europeus Ribes rubrum	Colutea arborescens Cornus mas Cornus sanguinea Crataegus monogyna Juniperus communis Ligustrum vulgare Lonicera xylosteum Prunus mahaleb Rosa canina Rosa pimpinellifolia Viburnum lantana	
Strate herbacée	Asarum europaeus Anemone sylvestris Fragaria Collina Mercurialis perennis Polygonatum vulgare Convallaria maialis Ranunculus nemorosus Arabis sagittata Malva alcea Valeriana sylvestris Inula salicina Serratula tinctoria Campanula Trachelium Lithospermum officinale Betonica officinalis	Capsella bursapastoris Cerastium glomeratum Erodium Circularium Glechoma hederacea Lamium amplexicaule Lepidium campestre Saxifraga tridactylite Sisymbrium austriacum Stellaria media Thlaspi perfoliatum Rosedea phyteuma (abondante)	Euphorbia cyparissias Festuca lemanii Cirsium acaule Leontodon hispidus Galium pumilum Carex flaca
Friche du pré- bois (ourlet)	Helloborus foetidus Geranium sanguineum Pyrethrum corymbosum Vincetoxicum officinale	Cirsium acaule Carex glauca Carex tementosa Euphorbia cyparissias Fragaria viridis Listera ovata Lithospermum officinale Polygala comosa Polygonatum odoratum Primula veris Pulsatilla vulgaris Viola hirta Ajuga genevensis Belis perennis Globularia vulgaris Hippocrepis comosa Mercurialis perennis Myosotis arvensis Geranium sanguineum Anemone sylvestris	Anemone sylvestris Geranium sanguineum Coronilla coronata Fragaria viridis Tanacetum corymbosum Euphorbia esula Euphorbia pinifolia Rosa pimpinellifolia Polygonatum odoratum Brachypodium pinnatum Origanum vulgare
Savart (Nord- Est de la FD)		Pelouse xérophile, calcicole, à Bromus erectus ou Brachypodium pinnatum, plus ou moins parsemée de pins noirs et surtout de pins sylvestres	Festuca lemanii Bromus erectus Avenula pratensis Koeleria pyramdata Festuca heteropachys Festuca hervieri Linum tenifolium Cirsium acarile Hippocrepis comosa Linum catharticus Genista pilosa Thymus praecox Teucrium montanum Cytisus decumbens Helianthemum obdcurrum

Fig.6 : Comparaison entre 3 inventaires floristiques datés des XIX et XXème siècles.

Le tableau de comparaison permet de se rendre compte que :

- la végétation ligneuse de l'ancienne garenne a été « maltraitée » durant les temps d'occupation du site.
- La végétation herbacée a su maintenir un stock de graines intéressant, permettant le maintien d'une richesse floristique au fil des temps.
- La présence de l'anémone sylvestre, du géranium sanguin et de l'asaret d'Europe ont, depuis la fin du XIXème siècle (voir avant ?) suscité une attention particulière des auteurs.

③ Une gestion forestière en lien avec les habitats

Le camp militaire dit de « de Champfleury La Perthe » a été incorporé au domaine forestier de l'Etat sur décision du Ministère des Finances en date du 21 novembre 1947. L'ensemble du site a été, au préalable, déminé minutieusement et nettoyé par les services militaires américains. Notons, qu'à ce jour, la recherche d'objets militaires de tout genre est une activité réelle, réalisée par des passionnés sur la FD de la Perthe, mais difficilement maîtrisable par le service gestionnaire.

A cette époque, ce terrain comprenait :

- environ 150 ha de « zone forestière » composée de Pin Sylvestre, Pin noirs d'Autriche, Pin Laricio et de feuillus divers,
- environ 450 ha de « terrain nu ».

Durant la période d'activité anthropique du camp, des prélèvements de bois ont été réalisés sans soin, çà et là, par les allemands, les américains et ensuite par la Direction du génie de l'Air jusqu'en 1947. Les bois prélevés étaient principalement du Pin noir, dans un but de confection de bois de mine. Ces exploitations ont fortement dégradé les peuplements existants.

Dans un courrier du **28 décembre 1953** adressé, entre autres, à Monsieur le Conservateur des Eaux et Forêts de Troyes, le **Général Edouard CORNIGLION-MOLONIER**, Ministre d'Etat de la quatrième République, explicite la motivation de l'Etat à l'incorporation de ce domaine :

- situation en Champagne pouilleuse, présentant un micro climat à tendance steppique qui l'apparente quelque peu à la plus grande plaine américaine. L'une des caractéristiques de cet habitat est l'action néfaste des vents, dans la seule lutte possible est le maintien de « surfaces cultivées par des zones forestières »,
- évolution rapide du défrichement, suite au développement de techniques permettant un rendement élevé sur ces « nouvelles plaines agricoles » par apport d'engrais et de fumure. Aussi, et en comparaison aux régions du centre des Etats Unis, la crainte future de phénomène d'érosion est réelle et fondée.

Pour les raisons évoquées, l'Etat français a validé ce nouveau site forestier par **un souci d'intérêt général**, et dans lequel, les différents intérêts particuliers devront s'incliner.

Aussi, un premier programme de boisement a eu lieu **dès 1948**. Ces derniers ont été principalement composés de Pin noir d'Autriche, de Pin Laricio de Corse mais également, en proportion très faible, d'aulne à feuille en cœur (*alnus cordata*) près des routes forestières et dans un but de pare-feu. Les nouvelles zones boisées ont respectées les boisements déjà présents, notamment les zones feuillues et les zones à Pins sylvestre.

Lors de nos recherches, nous n'avons pas trouvé trace de l'arrêté préfectoral pour cette demande émanant de la Direction Régionale ONF de Champagne Ardenne. Toutefois, les parcelles 10 et 11 parties ont été intégralement protégées (pas de coupes ni travaux) jusqu' au **26 décembre 1999** où la terrible tempête (ouragans LOTHAR et MARTIN) dévasta plus de **90% des peuplements forestiers résineux** de la Perthe.

L'aménagement forestier, réalisé pour la période **1997 à 2011**, avait déjà signalé les faits suivants : «... la topographie plane favorise les coups de vent et les bourrasques. Des vitesses de 90 km/h sont enregistrées régulièrement, principalement en hiver. La direction des vents est sud-ouest / nord-est. Les dégâts causés aux peuplements peuvent être très importants... ».

L'aménagement réalisé pour la période **2006 à 2020** a été écrit à la même période que le Docob du site Natura 2000 des « Garenne de la Perthe ». Comme son précédent, il prévoit :

- 1 série d'intérêt écologique particulier,
- 1 série de production, tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages.

Cette gestion, plus proche des milieux et des écosystèmes locaux, est en phase avec les préoccupations environnementales contemporaines.

Pour rappel, le **tableau récapitulatif des types phytosociologies rencontrés dans la FD de la Perthes** (d'après le DocOB de 2006) et leur correspondance avec la Directive Habitats et Corine Biotope).

Nom verniculaire	Type phytosociologique	Surface (ha)	% de la forêt	Codification DHFF	Codification « Corine Biotope »
Les pinèdes à Pins sylvestres (94%) ou à Pins noirs (6%)	<i>Pyrolo Chloranthae-Pinetum</i>	75,24	11		42-54 (pin sylvestre) 42-67 (pin noir)
La chênaie calcicole sèche de champagne crayeuse	<i>Quercion pubescenti-patrae</i>	185,36	28		41-71
Les groupements arbustifs	<i>Frangulo-Prunetum mahaleb</i>	296,96	45		31-812
Les formations à genévriers	<i>Berberidion</i>	4,45	<1	5130	31-88
L'ourlet à Géranium sanguin	<i>Géranion sanguinae</i> (en mosaïque avec <i>Mesobromion erecti</i>)	9,01	1	(6210)	34-41
La pelouse xérophile sur calcaire riche en orchidées (de type « savart »)	<i>Mesobromion erecti</i>	57,01	9	6210	34-322
Les éboulis crayeux	<i>Tencrio-Galietum fleurotii</i>	0,32	<1	8160	61-313
Les mares anthropiques	(non décrit)	0,14	<1		22-1
La végétation des chemins et des pare-feux	(non décrit)	29,36	4		81-1 et 82-3

Les habitats, indiqués en couleur marron dans le tableau, sont inscrits à l'annexe 1 de la Directive Habitat Faune Flore (DHFF) et ceux indiqués en vert, sont référencés dans la liste rouge régionale de Champagne-Ardenne.

Pour rappel, le tableau récapitulatif des espèces végétales protégées rencontrés dans la FD de la Perthes (d'après le DocOB de 2006) et leur type de protection (PN > protection nationale, PR > protection.

<u>Nom verniculaire</u>	<u>Nom latin</u>	<u>Protection Internationale</u>	<u>Protection nationale</u>	<u>Protection régionale</u>	<u>Statut sur Liste Rouge Régionale</u> <i>(Validée le 14 avril 2007)</i>
Sisymbre couché	<i>Erucastrum supinum</i>	Convention de Berne du 19 septembre 1979 (annexe 1) Directive Habitat Faune Flore du 21 mai 1992 (annexes 2 et 4)	Arrêté interministériel du 20 janvier 1982 et modifié. (article 1)		Très rare
Anémone des Bois	<i>Anemone sylvestris</i>				Rarissime
Violette élevée	<i>Viola elatior</i>				Très rare
Alisier de Fontainebleau	<i>Sorbus latifolia</i>			Très rare	
Géranium sanguin	<i>Geranium sanguineum</i>			Arrêté interministériel du 8 février 1988 (article 1)	Très rare
Lin Français	<i>Linum leonii</i>				Très rare
Orchis singe	<i>Orchis simia</i>				Très rare
Orobanche de la germandrée	<i>Orobanche teucrii</i>				Très rare
Pyrole à feuilles verdâtres	<i>Pyrola chlorantha</i>				Rare à Très rare
Asaret d'Europe	<i>Asarum europaeum</i>			Arrêté interministériel du 8 février 1988 (article 4)	
Chrysanthème en corymbe	<i>Tanacetum corymbosum</i>				Très rare

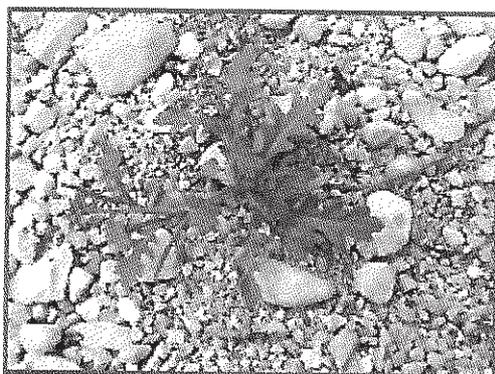


Fig.8 : le Sisymbre couché (Philippe JULLERAT)

Pour rappel, la liste des espèces d'oiseaux nicheuses et observées en 1996, 2001 lors d'un inventaire ornithologique (B. Fauvel)

<u>Nom verniculaire</u>	<u>Nom latin</u>	<u>Protection européenne</u>	<u>Protection nationale</u>
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Convention de Berne (annexe 2) Directive Oiseaux (annexe 1) Convention de Bonn (annexe 2) Convention de Washington (Annexe 2)	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection (modifiant l'arrêté du 17 avril 1981)
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Convention de Berne (annexe 2) Directive Oiseaux (annexe 1)	
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>		
Pie Grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>		
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Convention de Berne (annexe 3) Directive Oiseaux (annexe 1)	

Les autres espèces protégées au niveau européen et rencontrées sur le site (avant 2006) sont :

<u>Nom verniculaire</u>	<u>Famille</u>	<u>Nom latin</u>	<u>Protection européenne</u>	<u>Protection nationale</u>
Le Damier de la Succise	Nymphalidae	<i>Eurodryas aurinia</i>	Convention de Berne (annexe 2) Directive Habitat Faune Flore (annexe 4)	Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection
Chat sauvage	Félidae	<i>Felis silvestris</i>		Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection

Outre la liste des espèces citées ci-dessus, la forêt domaniale de la Perthe accueille depuis de nombreuses décennies, une diversité biologique exceptionnelle, quant au nombre d'espèces animales et végétales. Cette dernière est dite « ordinaire ».

① Description des actions réalisées

94 % des actions programmées dans le DocOb ont été travaillées et 80 % ont été achevées conformément aux objectifs durables.

Ces dernières regroupaient 4 thèmes différents :

N° d'objectif	Objectif de développement durable	Intérêt des actions	Nombre d'actions et (numéro des mesures)
1	Restaurer les habitats et les habitats d'espèces	Pelouse / Eboulis / Ourlet / Clairières / Pare feux	6 (RES1 à RES6)
2	Inventaires	Damier de la Succise / Lépidoptères / Chiroptères	3 (INV1 à INV3)
3	Indicateurs et suivis	Pelouse / Engoulement d'Europe / Sisymbre couché	3 (IND1 à IND3)
4	Gestion courante	Hêtraie	3 (BIO1 à BIO3)

Seul le domaine « 4 », concernant des actions liés à la gestion courante, ont été difficilement réalisables car elles sont en lien direct avec l'aménagement forestier. De ce fait, la programmation de ces actions est liée aux coupes et travaux.

Ces dernières semblent être réalisées dans le cadre de la gestion forestière courante.

Le tableau ci-après décrit les actions réalisées durant la période 2008 à 2014.

① Aspects généraux concernant les habitats prioritaires

Les habitats prioritaires et communautaires présents sur le site des Garennes de la Perthe, sont:

- Les formations à genévriers (5130 / communautaire)
- L'ourlet à Géranium sanguin (assimilé au 6210 (*Rameau et al. 2000*) / communautaire)
- La pelouse xérophile de type « savart » (6210 / prioritaire)
- Les éboulis crayeux (8160 / prioritaire)

Nos visites sur les lieux montrent une évolution nette d'un embroussaillage des milieux. Cet aspect a, depuis quelques années, été mis en avant par le service forestier local.



Fig. 9 : Genévriers en FD de la Perthe (Eric GEOFFROY, 2015)

Les formations à genévriers: Les cupressacées sont concurrencés par des arbustes, ce qui engendre un étalement de la croissance par le bas et favorise la mortalité de certains spécimens de genévriers communs.



Fig. 10 : Géranium sanguin en FD de la Perthe (Eric GEOFFROY,2015)

L'ourlet à Géranium sanguin: Ce dernier borde le chemin forestier dit « de Faux », réalisé par l'armée américaine durant la 2ème guerre mondiale. Cette desserte a été réalisée avec une profondeur de matériau importante, ce qui permettait une utilisation en tout temps et à tout véhicule.

Il est fort probable de penser qu'une partie de cet ourlet soit en périphérie directe de l'ancienne « Garenne de la Perthe » ou d'anciennes zones anthropiques.

Le géranium sanguin est bien présent, voir en expansion, et l'on dénote la présence d'une biodiversité floristique intéressante telle que l'anémone sylvestre, dont la dynamique est intéressante. En effet, les deux stations décrites dans le DocOb en 2006 sont toujours présentes.

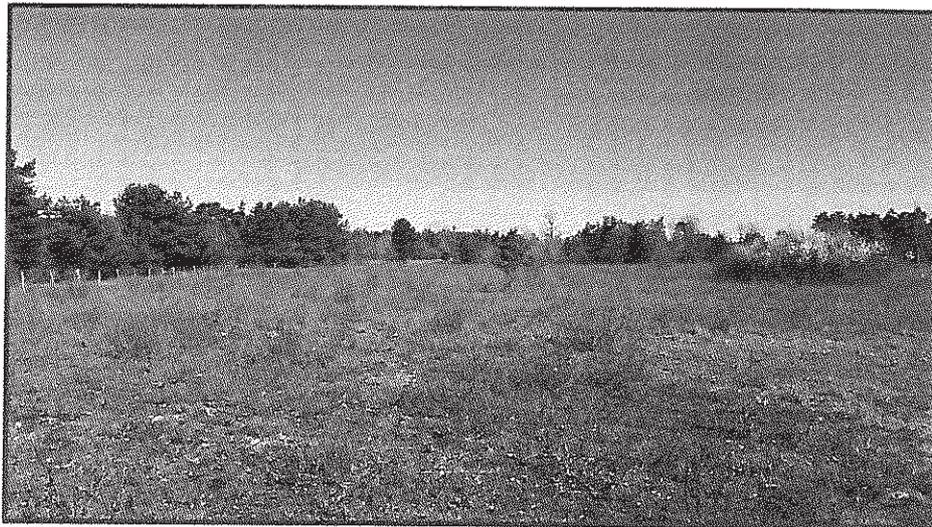


Fig. 11 : « savart » en cours d'évolution en FD de la Perthe (Eric GEOFFROY,2015)

Pelouse de type « savart » : A certains endroits, la pelouse évolue vers une fruticée par envahissement d'arbrisseaux calcicoles. L'évolution des techniques de pâturage (rotation plus régulière des animaux ainsi que la présence de chèvres) devraient permettre d'enrayer une partie de cette progression végétale.

Lors du « Suivi botanique et dynamique des pelouses pâturées » réalisé en 2012 par le Bureau d'étude Territorial ONF, la conclusion notait que « ... des signes d'évolution vers la reforestation sont très apparents, et esquissent la dynamique forte de fermeture des zones dégagées ; en l'absence d'intervention, le maintien d'une végétation de pelouse n'est pas envisageable. »



Fig. 12 : « Eboulis crayeux » en cours d'évolution en FD de la Perthe (ONF/2015)

Eboulis crayeux : Au même titre que les autres habitats précités, les éboulis crayeux évoluent vers une fruticée calcaire. Un retour vers un « éboulis typique » sera une opération délicate mais possible, dans la mesure où les travaux réalisés prennent soin des sols et évacuent les produits.

Aussi, on peut juger les états de conservation de la manière suivante :

Type d'habitats de la DHFF	Codification N 2000	Surface en ha.	Etat de conservation considéré dans le DocOb 2007/2011	Estimation de l'évolution générale des milieux
Formation à Genévriers	5130	4,4	Moyen (100%)	Dégradation (100%)
Ourllet à Géranium sanguin	6210	9,0	Moyen (90%), Mauvais (10%)	Amélioration (100%)
Pelouse xérophile sur calcaire riche en orchidées	6210	57,3	Bon (39%), Moyen (55%), Mauvais (6%)	Maintien (30%), Dégradation (70%)
Eboulis	8160	0,3	Moyen (100%)	Dégradation (100%)

② Aspects généraux concernant les espèces prioritaires :

Durant la période 2007 à 2014, l'animateur et gestionnaire a évalué les taxons et espèces suivantes :

- L'Engoulevent d'Europe : 2009, 2010, 2012 et 2014
- Les Lépidoptères Rhopalocères : 2011 et 2014
- Les Chiroptères : 2009 et 2013

L'estimation des populations d'Engoulevent d'Europe est réalisée par un spécialiste avifaune du Bureau d'Etudes Territorial de l'ONF, et ce, sur une base moyenne d'un suivi tous les deux ans.

Comme indique dans le graphique ci-dessous, l'évolution des populations des mâles chanteurs est en légère augmentation, confirmant les bonnes capacités d'accueil de ce site forestier isolé.

Le rapport de l'étude 2013 conclut les faits suivants : « ... La gestion appliquée jusqu'ici n'apparaît pas en contradiction avec le maintien de cette population. Il faudra veiller à contenir la fermeture du milieu par le développement d'une végétation de fourré très dense : le maintien d'ouvertures est impératif pour que le site continue de correspondre à l'écologie de l'espèce. »

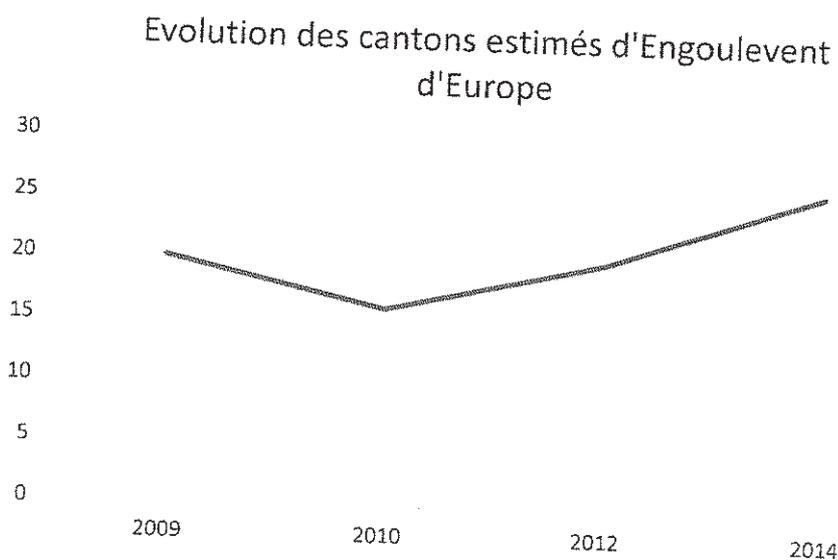


Fig. 13 : Evolution de la population estimative d'Engoulevent d'Europe sur le site de la Perthe (BE. BCA/ONF/2013)

Le suivi des Lépidoptères rhopalocères a été réalisé par le Conservatoire Espaces Naturels de Champagne Ardenne (CENCA). Les objectifs sont les suivants :

- Recherche des espèces de la Directive et notamment le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*)
- Inventorier l'ensemble des espèces présentes

Les travaux ont permis de recenser **44** espèces en 2011 et **41** en 2014.

Les espèces présentes et inscrites sur listes sont les suivantes :

<u>Nom vernaculaire</u>	<u>Nom scientifique</u>	<u>Inscrit DHFF</u>	<u>Protection nationale</u>	<u>Liste rouge Nationale</u>	<u>Liste rouge régionale</u>	<u>Présence 2011</u>	<u>Présence 2014</u>
Gazé	<i>Aporia crataegi</i>				X	X	X
Grand nacré	<i>Argynnis aglaja</i>				X	X	X
Petite violette	<i>Boloria dia</i>				X	X	X
Hespérie de l'Alcée	<i>Carcharodus alceae</i>				X		X
Fadet de la mélisque	<i>Coenonympha glacerion</i>				X	X	X
Lucine	<i>Hamearis lucina</i>				X	X	
Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>				X	X	X
Azuré du serpolet	<i>Muculinéa aron</i>	Ann. IV	X	X	X		X (données ONCFS/2014)
Azuré de la Croisette	<i>Maculinea alcon rebeli</i>		X	X	X	X	X (données ONCFS/2014)
Mélitée de la Lancéole	<i>Melitaea parthenoides</i>				X		X
Mélitée des Centaurées	<i>Melitaea phoebe</i>				X	X	
Azurée de l'Ajonc	<i>Plebejus argus</i>				X	X	X
Hespérie des Sanguisorbes	<i>Spialia sertorius</i>				X		X

Fig. 14 : Lépidoptères patrimoniaux sur le site de la Perthe (d'après CENCA/2014)

Le suivi des **chiroptères** est réalisé par un spécialiste du Bureau d'études territorial ONF. Il en ressort que le site de la Perthe semble peu attractif pour ces espèces :

- Dominance de fourrés très serrés et gros bois rares,
- Milieu très sec et bâti quasi absent,
- Situation isolée en zone d'agriculture intensive.

6 espèces ont été contactées en 2009 et **5** en 2014 pour un total de **7 espèces contactées sur le site de la Perthe**. Ces dernières font l'objet d'une protection nationale et sont inscrites à l'annexe IV de la DHFF : Noctule commune, Noctule de Leisler, Sérotine commune, Pipistrelle commune, Grand murin, Murin à Moustache et Oreillard sp.

Seul le Grand murin est inscrit à l'annexe II de la DHFF.

De par les éléments évoqués dans le paragraphe précédent, l'actualisation du plan d'action permet :

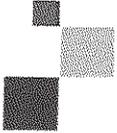
- de prendre en compte la nécessité d'un besoin important d'un travail des lisières afin d'éviter la fermeture des pelouses, des éboulis et des ourlets
- de renforcer les protocoles d'indicateurs afin d'affiner les travaux d'ouverture à réaliser
- de conforter la place de la FD Perthe comme réservoir de diversité biologique par l'inventaire d'un plus grand nombre de taxons (ex : insectes pollinisateurs)

<u>N° de priorité</u>	<u>Objectif de développement durable</u>	<u>Intérêt des actions</u>	<u>Nombre d'actions et (numéro des mesures)</u>	<u>Nombre de mesures</u>	<u>Modification par rapport au DocOb 2007/2011</u>
A	Restaurer les habitats et les habitats d'espèces	Pelouse / Eboulis / Ourlet / Clairières / Pare feux	RES1, RES2, RES3, RES4, RES5 et RES6	6	Pas de modification
B	Indicateurs et suivis	Pelouse / Engoulement d'Europe / Anémone sylvestre	IND1, IND3 et IND4	3	1 mesure supprimée et 1 nouvelle mesure
C	Inventaires	Lépidoptère diurnes/Diversité entomologique / Diversité floristique / Avifaune nicheuse	INV2, INV4, INV5 et INV6	4	3 nouvelles mesures, 1 mesure supprimée et 2 mesures regroupées
D	Gestion courante	Diversité	BIO2, BIO3 et BIO4	3	1 mesure supprimée

Le tableau ci-dessous synthétise les actions réalisées:

Hierarchie	Priorité	Objectif	Type d'action	Numérotation	Périodicité
A	2	Restaurer les habitats et les habitats d'espèces	Restaurer la pelouse : entretien par débroussaillage mécanique	RES1	annuelle
A	1		Restaurer la pelouse : entretien par pâturage	RES2	annuelle
A	2		Restaurer la pelouse : contrôle et entretien de la clôture	RES3	annuelle
A	1		Maintenir et restaurer les éboulis	RES4	triennale
A	1		Créer et gérer les ourlets et petites clairières	RES5	Constante (projet quinquennal à déterminer)
A	3		Maintenir les habitats des anciens pare-feux et chemins forestiers	RES6	annuelle
B	1	Indicateurs et suivis	Contrôler l'état de conservation de la pelouse	IND1	quinquennale
B	2		Suivre l'évolution de l'Engoulement d'Europe	IND3	annuelle
B	2		Suivre la population d'Anémone sylvestre et de l'Asaret d'Europe	IND4	triennale
C	1	Inventaires	Inventorier les lépidoptères diurnes et les espèces inscrites à la Directive Habitat	INV2	triennale
C	1		Inventorier la diversité entomologique : Syrphidae, Hyménoptera, Heteroptera et Coleoptera (saproxylique)	INV4	quinquennale
C	1		Inventorier la diversité floristique	INV5	quinquennale
C	2		Inventorier l'avifaune nicheuse par l'indice « IPA »	INV6	quinquennale
D	3	Gestion courante	Améliorer la diversité des arbres	BIO2	Constante (lien direct avec les actions de gestion forestière)
D	3		Maintenir la diversité d'espèces ligneuses rares	BIO3	Constante (lien direct avec les actions de gestion forestière)
D	2		Affiner la carte des habitats forestiers	BIO4	unique

Le tableau ci-après décrit les modifications apportées à chaque mesure de gestion découlant du DocOb 2007 / 2011 ;



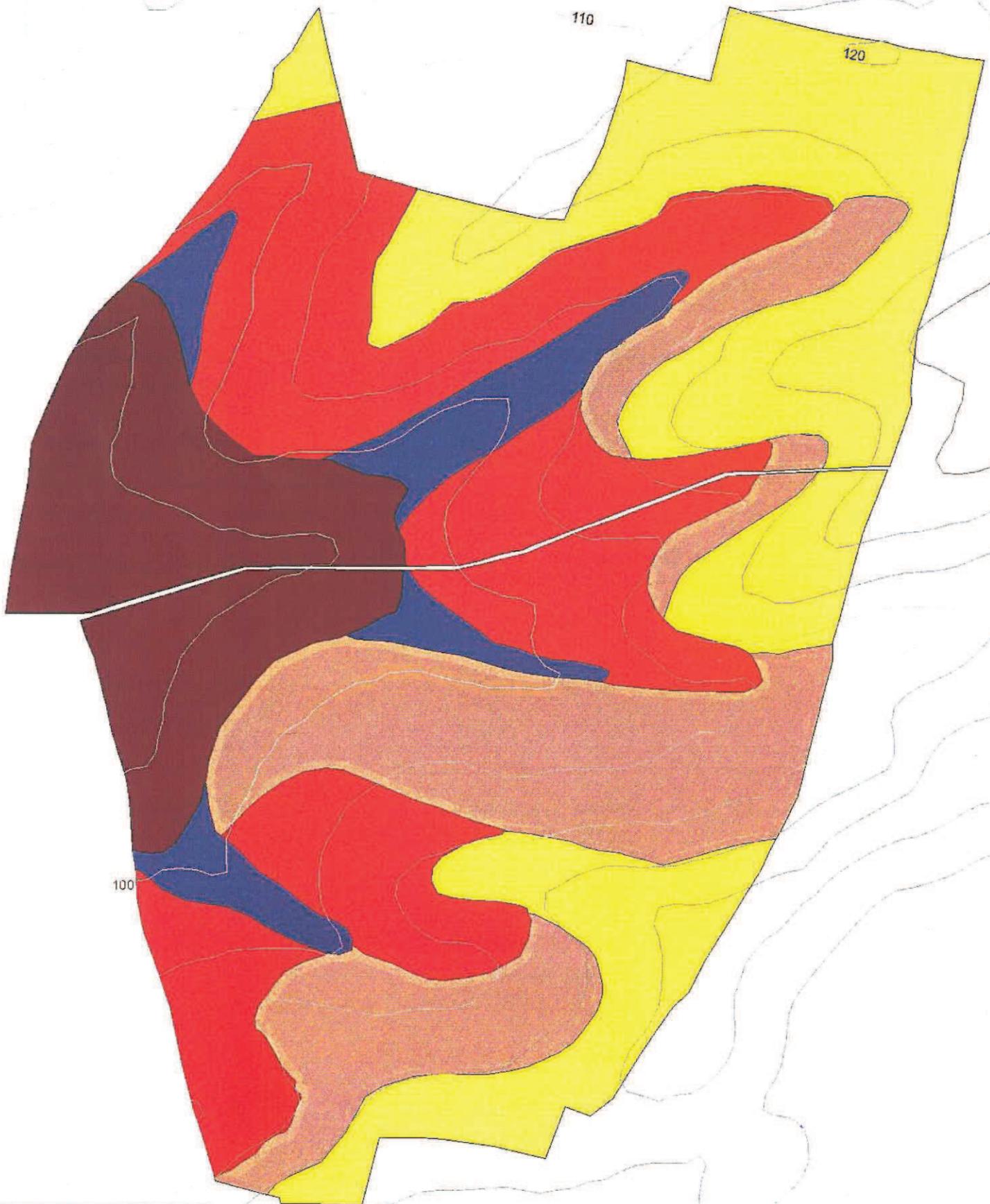
BIBLIOGRAPHIE

- La forêt domaniale de la Perthe et sa Réserve Botanique (René PRIN /1977 / Bulletin des Naturalistes Parisiens)
- L'ancienne végétation forestière de la Champagne pouilleuse (Jean LAURENT/1914/Revue Générale de Botanique, Tome 25bis)
- Les Groupements végétaux de Champagne crayeuse sur craie et sur matériau issus de la craie (Stéphane THEVENIN et Jean Marie ROYER / 2001 / Bulletin de la Société d'études de Sciences Naturelles de Reims)
- Archives documentaires ONF, Service départemental de l'Aube
- Archives documentaire ONF, Agence Interdépartementale Aube-Marne
- Document d'Objectif Natura 2000 du site n°63 des « Garennes de la Perthe »
- Document d'Objectif Natura 2000 du site 214 de la ZPS de Marigny, Superbe et Vallée de l'Aube
- Aménagement forestier de la FD de la Perthe, période 2006 à 2020
- Arrêté du 08 février 1988, relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Champagne-Ardenne complétant la liste nationale



ANNEXES

1. Plan de situation au 1/100 000ème
2. Carte des Stations
3. Carte des habitats
4. Carte de localisation des espèces protégées
5. Carte de localisation des espèces rares



Stations

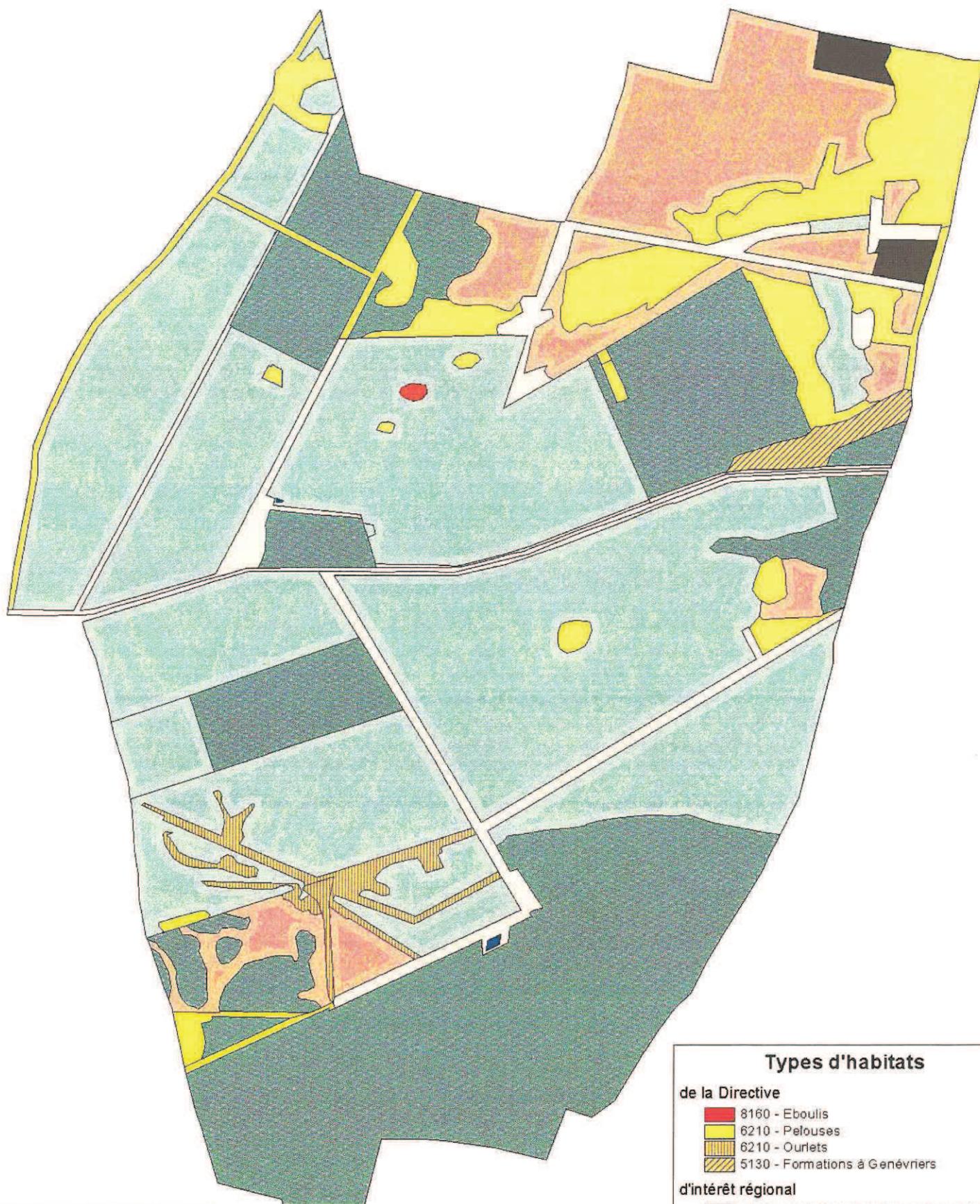
- Série sur craie superficielle (- 35 cm) avec poches très réduites
- Série sur craie profonde en fond de vallon
- Série sur craie profonde (- 60 cm) avec des poches de graveluche
- Série sur graveluches épaisses avec cheminées de craie
- Série sur graveluches épaisses en fond de vallon

N
N°/Lambert2 = 110 40



Editeur : SIG 10 © ONF 2004
AL, PPP - décembre 2004

0 100 200 300 400 Mètres
1:11000



Types d'habitats

de la Directive

- 8160 - Eboulis
- 6210 - Pelouses
- 6210 - Ourlets
- 5130 - Formations à Genévriers

d'intérêt régional

- 41-71 - Boisements feuillus secondaires
- 42-54 - Pinèdes à Pin Sylvestre
- 42-54 - Pin noir

autres

- 31-812 - Fructicée du Prunetum mahaleb
- 82-1 et 82-3 - Cultures à gibier et pare-feux
- Mares

N
N° / Lambert2 = 1,18 %



Editeur : SIG 10 © CNF 2005
AL, PPP - juin 2005

0 100 200 300 400 Mètres
1:11000

Site Natura 2000 n°63
Garenne de la Perthe

Carte de localisation
des espèces protégées



Espèces protégées

- as - Anemone sylvestris
- cc - Chrysanthemum corymbosum
- gs - Geranium sanguineum
- ll - Linum leonii
- ▲ os - Orchis sia
- ot - Orbanche leucii
- pc - Pyrola chlorantha
- sl - Sorbus latifolia
- ★ ss - Sisymbrium supinum
- ve - Viola elatior

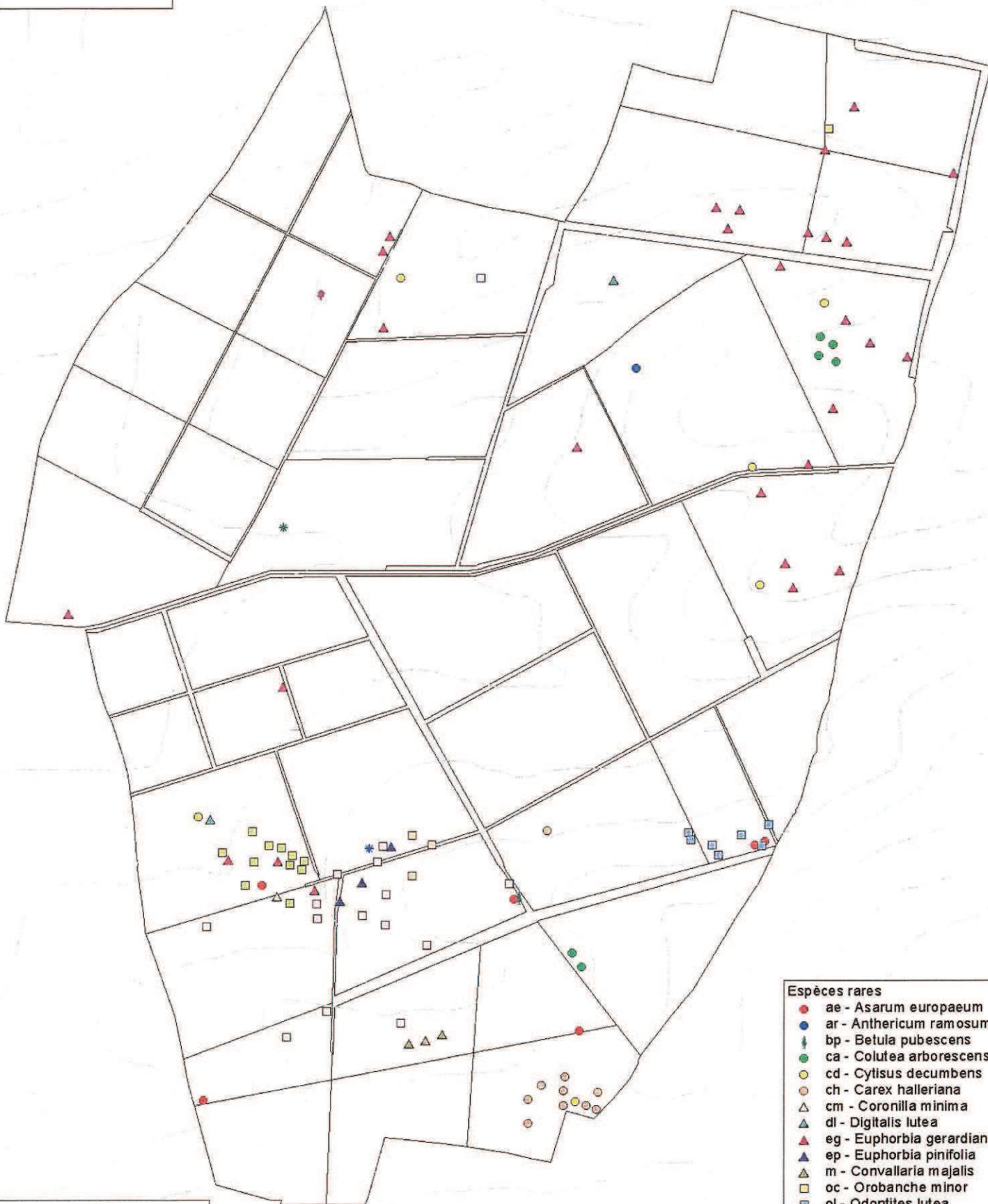


Editeur : SIG 10 © ONF 2005
AL, PPP - Juin 2005
Fond : BD ALTI © IGN 2000

0 100 200 300 400 Mètres
1:11000

Site Natura 2000 n°63
Garenne de la Perthe

Carte de localisation
des espèces rares



- Espèces rares**
- ae - *Asarum europaeum*
 - ar - *Anthericum ramosum*
 - bp - *Betula pubescens*
 - ca - *Colutea arborescens*
 - cd - *Cytisus decumbens*
 - ch - *Carex halleriana*
 - cm - *Coronilla minima*
 - ▲ dl - *Digitalis lutea*
 - ▲ eg - *Euphorbia gerardiana*
 - ▲ ep - *Euphorbia pinifolia*
 - ▲ m - *Convallaria majalis*
 - oc - *Orobanche minor*
 - ol - *Odontites lutea*
 - pv - *Pulsatilla vulgaris*
 - rn - *Ranunculus nemorosus*
 - rs - *Rosa spinosissima*
 - ◆ sa - *Sorbus aria*
 - * tf - *Thalictrum flavum*
 - * tm - *Thalictrum minus*

N
N°/Lambert2 = 118 700



Editeur : SIG 10 © ONF 2005
AL, PPP - juin 2005
Fond : BD ALTI © IGN 2000

0 100 200 300 400 Mètres
1:11 000